

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 SEPTEMBRE 2024
LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

- **Délibération n°20240924-01 : Décision relative aux subventions octroyées aux forains à l'occasion de la ducasse 2024 :**
Proposition : Octroi des subventions suivantes, identiques à celles 2022 et 2023, aux forains pour la fête communale 2024 :
Madame Alicia CARON : Tir : 400 €,
Monsieur Eric DRACHE : Manège enfantin et chaises volantes : 900 €.
Décision : Approuvée.

- **Délibération n°20240924-02 : Décision relative au cadeau de Noël des enfants :**
Proposition : En raison de la non-réalisation du spectacle de Noël (salle en travaux) : Augmenter la valeur de la carte cadeau de 5 € à 10 € et offrir une carte KING JOUET de 35 € ou 40 €, utilisable au magasin KING JOUET de Cambrai, aux enfants de 0 à 14 ans.
Décision : Maintien du montant de la carte cadeau KING JOUET à 30 €, pour les enfants de 0 à 14 ans, utilisable au magasin KING JOUET de CAMBRAI et, possibilité, pour les enfants de 12 à 14 ans, de choisir entre la carte KING JOUET de 30 € ou une carte LE FURET DU NORD, de la même valeur.

- **Délibération n°20240924-03 : Décision relative au colis des Aînés :**
Proposition : Comme les années précédentes, offrir aux aînés de plus de 62 ans, un colis d'une valeur maximum de 50 € pour un colis simple et 80 € pour un colis double.
Décision : Approuvée.

- **Délibération n°20240924-04 : Décision relative à Halloween :**
Proposition : Offrir aux enfants de la commune, âgés de 3 à 17 ans, l'entrée au Fleury, le jour de la spéciale nocturne Halloween, organisée par le parc, le jeudi 31 octobre 2024.
Décision : Approuvée.

- **Délibération n°20240924-05 : Décision relative au lancement de la procédure d'élaboration du Plan Communal de Sauvegarde :**
Proposition : Autoriser le lancement de la procédure d'élaboration du Plan Communal de Sauvegarde et autoriser Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires à la réalisation de ce dernier et à signer tous les documents s'y rapportant.
Décision : Approuvée.

Fait à Haynecourt, le 1^{er} octobre 2024,
Le Maire, Bernard HUREZ